

FONDS DE PARTENARIAT POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE FORESTIER

Cadre pour la poursuite d'activités pilotes visant à réduire les émissions dues
au déboisement et à la dégradation des forêts

Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier appuiera les efforts déployés par les pays en développement pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) en **valorisant les forêts sur pied**.

Rédactrice en chef/rédactrice : Anita Gordon

Rédacteurs : Benoît Bosquet ; Andre Rodrigues Aquino

Chef de la section photographique/recherche : Cizuka Seki

Conception : Studio Graphik

Impression : S&S Graphics₁

FONDS DE PARTENARIAT POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE FORESTIER

1. Porter un regard neuf sur les forêts

La réalité est brutale. Il sera bientôt trop tard pour les forêts du monde. Les forêts tropicales existent depuis plus de 100 millions d'années et de vastes étendues de ces lieux naturels anciens disparaîtront peut-être du vivant de nos enfants. Tous les jours, des forêts, particulièrement sous les tropiques, disparaissent à une vitesse inquiétante. Tous les ans, 13 millions d'hectares de forêts sont déboisés ; additionnés, ils représentent la superficie de pays entiers. Abattues... brûlées... débitées — ces forêts sont détruites au nom du profit... pour créer des pâturages... pour générer des moyens d'existence... pour survivre.

La lutte contre la destruction des forêts figure au programme d'action de la communauté internationale depuis trente ans. Toutefois, dans la plupart des pays tropicaux et subtropicaux, on n'est guère parvenu à inverser les tendances du déboisement. Les enjeux qui s'exercent sur les forêts tropicales vont vraisemblablement s'intensifier avec la poursuite à grande échelle de leur conversion en terres cultivables et en pâturages. En Afrique, on estime que les approvisionnements en bois à brûler sont responsables de près de la moitié du déboisement des forêts. Parmi les dix pays qui ont subi la perte nette de forêts la plus importante par an (environ 8,2 millions d'hectares) au cours des cinq dernières années, six se trouvent en Afrique — Nigéria, République démocratique du Congo, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

La valeur des forêts dépasse la somme de leurs parties

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la vie de bon nombre de populations pauvres de la planète et des populations indigènes qui en sont tributaires. Un grand nombre des pays ayant le plus fort couvert forestier figurent parmi les plus pauvres du monde. Les forêts du monde abritent 300 millions de personnes — dont au moins 100 millions sont des populations indigènes pratiquement entièrement tributaires de la forêt. Une population supplémentaire de 800 millions de ruraux habitent à l'intérieur ou à proximité des forêts tropicales et des savanes et en sont tributaires pour se procurer leur combustible, leur nourriture et leur revenu de subsistance. Dans de nombreux pays, le déboisement est l'un des principaux facteurs de l'épuisement des ressources en eau et de la dégradation de la qualité de l'eau.

Les forêts tropicales ne couvrent que 6 % de la surface de la Terre mais elles abritent plus de la moitié de ses espèces vivantes. Un quart des produits pharmaceutiques sont fabriqués à partir de plantes des forêts ombrophiles.

L'impact sur le climat du déboisement et de la dégradation des forêts

Responsables d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, le déboisement et la dégradation des forêts sont la deuxième cause du réchauffement de la planète, faisant ainsi de la perte et de l'appauvrissement des forêts un problème qui concerne également le changement climatique. Dans certains pays, comme le Brésil et l'Indonésie, le déboisement et la dégradation des forêts sont, de loin, les principales sources des émissions au plan national. Quatre-vingt pour cent du carbone présent au-dessus de la surface du sol et 40 % du carbone terrestre souterrain se trouvent dans les forêts. Outre l'importance de la contribution du déboisement et de la dégradation aux émissions sur le plan mondial, le rapport Stern cite la lutte contre ces fléaux comme l'une des méthodes les plus rentables pour réduire les émissions.

A l'heure actuelle, le consensus se fait sur la nécessité de la résolution effective de cette question ; dans l'hypothèse contraire, elle pourrait restreindre l'éventail des options disponibles pour réduire les émissions de gaz effet de serre et ramener leurs concentrations à des niveaux acceptables. Tout ralentissement du rythme de déboisement et de dégradation présente l'avantage de faire l'économie d'une source importante d'émission de carbone et de réduire l'ampleur des autres problèmes environnementaux et sociaux associés au déboisement.

Contrairement aux activités de boisement et de reboisement qui entraînent généralement de légères variations annuelles des réserves de carbone sur de longues périodes, le déboisement peut être à l'origine de variations importantes des réserves de carbone sur de courtes périodes. La plupart des émissions dues au déboisement se font rapidement alors que la fixation du carbone résultant des activités de boisement et de reboisement se fait lentement. Alors que l'accumulation d'importantes réserves de carbone résultant du boisement et du reboisement peut prendre beaucoup de temps, l'arrêt du déboisement et de la dégradation permet de réduire immédiatement la quantité des émissions.

Donner la priorité aux forêts sur pied

Mettre fin au déboisement et à la dégradation et encourager une gestion forestière durable sont des mesures qui permettent de préserver les ressources en eau et d'éviter les inondations, de réduire le ruissellement des eaux, de limiter l'érosion des sols, de réduire l'envasement des cours d'eau, de protéger la pêche et les investissements dans les installations hydroélectriques, de préserver la biodiversité et de faire l'économie d'émissions. Eu égard aux enjeux, la voie à suivre est toute tracée. Compte tenu des services que les forêts rendent à l'humanité et à la nature, un fait simple mais incontournable est maintenant largement reconnu : les forêts sur pied ont une valeur beaucoup plus grande que celles qu'on abat. La reconnaissance de ce fait est à l'origine de la création du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (Fonds de partenariat).

2. La création d'un Partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier

Historique du Fonds de partenariat

Des pays industrialisés et des pays en développement ont demandé à la Banque mondiale d'élaborer un cadre pour mener des activités pilotes visant à réduire les émissions de gaz carbonique résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Des incitations, comme des crédits carbone, peuvent favoriser une utilisation plus durable des ressources forestières et une amélioration de la gestion forestière grâce aux revenus durables qu'elles assurent.

A l'été 2006 et en réponse à cette demande, la Banque mondiale a engagé des consultations avec plusieurs pays et organisations, y compris des ONG actives dans le domaine de l'environnement, au sujet d'une proposition d'initiative. Ces consultations ont permis de souligner l'intérêt de la mise en place du fonds de partenariat avec un ensemble varié d'acteurs — solution qui permet de tenir compte équitablement des intérêts des donateurs, acheteurs, bénéficiaires, vendeurs et autres parties prenantes potentiels.

Les discussions se sont accélérées en juin 2007 à l'occasion du Sommet du G8 de Heiligendamm (Allemagne). Dans le cadre des préparatifs du sommet, le G8 a engagé avec les pays en développement un dialogue de haut niveau sur la réduction des émissions dues au déboisement tropical. Dans sa déclaration, le Sommet soutenait les efforts de la Banque mondiale visant à créer un partenariat mondial pour la réduction des émissions de carbone forestier : « [C'est pourquoi nous encourageons] la Banque mondiale à développer et mettre en œuvre dès que possible, en étroite collaboration avec le G8, les pays en développement, le secteur privé, les ONG et les autres partenaires, un partenariat carbone de ce type sur les forêts. »

Dès décembre 2007, plus de 25 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie-Pacifique avaient demandé à participer au Fonds de partenariat et une douzaine de pays industrialisés et d'entités du secteur privé avaient fait part de leur souhait de contribuer financièrement au Fonds de partenariat.

Le Fonds de partenariat a été lancé lors de la 13^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC qui s'est tenue à Bali. Il sera opérationnel dès que le minimum requis des contributions aura été reçu ; on estime que cette condition sera remplie au cours du premier semestre de 2008. Entre-temps, la poursuite des consultations avec les parties prenantes internationales clés permettra d'affiner la planification du Fonds de partenariat.

Le rôle de la Banque mondiale

La Banque mondiale peut apporter une aide essentielle aux pays en développement concernés en donnant accès à de nouvelles sources de financement, y compris des capitaux privés, pour mettre fin au problème du déboisement et encourager le développement durable. Un programme

dynamique de prêts de 630 millions de dollars engagé depuis 2003 a établi la preuve de l'attachement de la Banque mondiale à la protection des forêts du monde.

La Banque mondiale a une grande expérience de l'élaboration d'activités pilotes ouvrant la voie au marché du carbone et peut mobiliser des capitaux privés et publics pour financer les fonds carbone et créer de nouveaux actifs carbone. Le Fonds prototype pour le carbone est devenu opérationnel en 2000 — bien avant l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, avec un capital de 180 millions de dollars et la participation de 17 entreprises et de six gouvernements. Depuis, la Banque continue de proposer de nouvelles méthodes de réduction des émissions de carbone dans le cadre des procédures ascendantes du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Par exemple, le Fonds « carbone » pour l'aide au développement de proximité (Fonds « carbone ») met en œuvre des projets ayant trait au marché du carbone dans lesquels les crédits carbone servent à amplifier la notion d'aide axée sur les résultats, avec des retombées sur les communautés et des résultats spécifiques en matière de soulagement de la pauvreté.

Au cours des sept dernières années, les activités de la Banque relatives aux crédits carbone se sont intensifiées et portent maintenant sur dix fonds carbone rassemblant des capitaux totaux de plus de 2 milliards de dollars. Ces fonds sont essentiellement destinés aux parties qui s'attachent à respecter les obligations de la première période d'engagement de Kyoto (2008–2012).

L'un de ces fonds, le Fonds « biocarbone », est le premier à engager des activités de boisement et de reboisement à l'échelle de projet dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il a défini et éprouvé sur le terrain de nouvelles méthodes et techniques. S'agissant de projets, le Fonds « biocarbone » a également acquis une expérience des activités de REDD qui dépasse le cadre de Kyoto et il finance actuellement trois projets pilotes en Colombie, au Honduras et à Madagascar (voir l'encadré de la page 5). Le Fonds « biocarbone » a élaboré une méthodologie spécifique aux projets de REDD qui a été soumise à l'examen collégial d'experts mondiaux en foresterie. S'appuyant sur l'expérience du Fonds « biocarbone », le Fonds de partenariat élargit au plan national l'approche de ses opérations futures afin de tenir compte des préoccupations relatives au transfert d'émissions à partir de projets individuels.

Encadré 2.1 : Activités de REDD : l'expérience de Madagascar

Le Projet « carbone » de reconstitution et de préservation du couloir Vohidrazana-Mantadia concerne la partie orientale de Madagascar, le long de la zone tampon de deux parcs nationaux : la Réserve spéciale d'Analamazaotra et le Parc national de Mantadia. Ces parcs représentent l'essentiel de ce qui reste de la forêt ombrophile malgache qui, à une époque, s'étendait sur près de 300 kilomètres du nord au sud. Le projet comprendra des activités de reboisement et de protection de la forêt. Ces dernières visent à ralentir le déboisement ou la dégradation d'une vaste forêt qui entoure les couloirs de reboisement. Le financement du projet est assuré par le Gouvernement malgache, l'Association internationale de développement, et Conservation International. Le Fonds « biocarbone » soutient cette initiative novatrice de reboisement et de REDD en achetant une partie des CRE ainsi générés d'ici 2017.

Un projet de ce type, à Madagascar et ailleurs, pourrait être élargi dans le cadre de la stratégie de REDD et du programme de réduction des émissions du pays concerné en vertu du Fonds de partenariat.

3. La création d'un Partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier

Le nouveau Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier a pour objectif de mettre en place un système à grande échelle d'incitations à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts en mettant en place une nouvelle source de financement destinée à l'utilisation durable des ressources forestières et à la préservation de la biodiversité ainsi qu'aux plus de 1,2 milliard de personnes dont le revenu est tributaire, dans une mesure plus ou moins grande, de la forêt.

Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier renforcera les capacités des pays en développement des régions tropicales et subtropicales à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et à tirer parti d'un éventuel futur système d'incitations à l'exécution d'activités de REDD. Dans certains de ces pays et dans le cadre de programmes spécifiques de réduction des émissions prenant pour cible les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts, le Fonds de partenariat participera également à la réduction du taux de déboisement et de dégradation des forêts au moyen d'une prime par tonne d'émission de carbone évitée.

Deux mécanismes

Le Fonds de partenariat comprend deux mécanismes qui sont chacun dotés d'un fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale :

Le mécanisme de préparation aidera une vingtaine de pays tropicaux et subtropicaux en développement à se préparer à participer à un futur système d'incitations positives à grande échelle à l'exécution des activités de REDD. Cette initiative consistera notamment à : i) préparer une stratégie nationale de REDD ; ii) établir un scénario national de référence des émissions résultant du déboisement et de la dégradation, à partir des données sur les émissions récentes et, éventuellement, d'une modélisation des émissions futures ; et iii) établir un système de suivi des émissions et des réductions d'émissions.

Pour maximiser sa valeur d'apprentissage, le Fonds de partenariat mettra à l'épreuve plusieurs solutions, notamment des stratégies et des méthodes de REDD, dans le cadre de scénarios de référence et procédera au suivi des réductions d'émissions. Les stratégies de REDD ont pour objectif de fixer le cadre de réductions d'émissions effectives et vérifiables. Dans de nombreux cas, les réductions d'émissions nécessiteront la mise en place de réformes et d'investissements de base dans le secteur forestier et dans les autres secteurs ayant une incidence sur les forêts. La prise de conscience de la nécessité de ces réformes et de ces investissements n'est pas nouvelle. La nouveauté réside dans le fait que, maintenant, il existe peut-être une source de revenu à long terme pour financer ces programmes dont des pays, des municipalités, des entreprises privées et des habitants des forêts pourraient bénéficier. S'agissant des méthodes d'établissement des scénarios de référence, ceux-ci s'appuieront, selon la situation du pays concerné, sur les niveaux d'émissions passés et, dans une certaine mesure, sur une prévision des émissions futures.

Les activités de préparation nécessitent de nombreuses consultations avec la société civile et les organisations des populations indigènes. La conception de la stratégie nationale de REDD doit se faire dans le cadre d'un large processus de consultation faisant appel à la société civile, aux organisations des populations indigènes et au secteur privé.

Les gouvernements veilleront à ce que les populations tributaires de la forêt et les habitants des forêts soient largement consultés pendant l'élaboration du Plan de préparation et de la stratégie de REDD de leur pays et bénéficient du renforcement des capacités.

Pour les pays intéressés, la première étape consiste à soumettre au Fonds de partenariat une « note de réflexion sur le Plan de préparation ».

Encadré 3.1 – Mécanisme de préparation : Coopération Sud-Sud

Le mécanisme de préparation ouvre de nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud. Dans un but de normalisation de la méthodologie et de réalisation d'économies d'échelle, le suivi des tendances des émissions résultant du déboisement et de la dégradation pourrait être assuré dans le cadre de programmes régionaux de suivi. Les pays tropicaux disposant de techniques élaborées de mesure du couvert forestier pourraient fournir une assistance technique à leurs voisins. Les pays du bassin de l'Amazone ou de l'Amérique centrale, par exemple, pourraient bénéficier des programmes régionaux de suivi et de l'assistance technique des pays voisins plus expérimentés en matière de suivi de l'évolution du couvert forestier.

Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone.

Le Fonds de partenariat appuiera un petit nombre de pays qui auront participé avec succès au Mécanisme de préparation pour leur permettre de prendre part, à titre facultatif, au Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone qui servira au partenariat à mettre en œuvre un programme pilote de primes en faveur des politiques et des mesures de REDD dans quelque cinq pays en développement.

Conformément à des contrats négociés, le Fonds carbone récompensera les pays retenus qui parviendront à des réductions d'émissions vérifiables supérieures aux chiffres du scénario de référence. Les paiements du Fonds carbone visent à encourager les pays bénéficiaires et les différentes parties prenantes - y compris les populations indigènes tributaires de la forêt, les habitants des forêts ou le secteur privé, selon le cas - au sein de chacun de ces pays à assurer la viabilité à long terme du financement des programmes de préservation et de gestion des forêts. Ces mesures atténueront les répercussions négatives sur le climat mondial de la perte et de la dégradation des forêts.

Pour réussir dans son entreprise, le Fonds de partenariat s'emploiera à affecter les primes incitatives là où elles sont nécessaires. Dans certains cas, les populations indigènes tributaires de la forêt et les habitants des forêts ou le secteur privé participeront aux Programmes de réduction des émissions du Fonds carbone et bénéficieront des recettes de la vente des réductions des émissions résultant des activités de REDD. Dans tous les cas, le gouvernement national aura un rôle essentiel dans le respect de l'engagement à réduire les émissions.

La création des réductions d'émissions dues aux activités de REDD ne se fera pas sur une base égalitaire. Outre les avantages d'une atténuation du changement climatique, certaines pourront offrir une gamme de « co-avantages », en particulier pour les populations locales et l'environnement

immédiat. Il appartiendra aux participants du Fonds de partenariat de déterminer comment ce dernier pourra participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de ces co-avantages. Le Fonds de partenariat est, avant tout, un instrument d'atténuation du changement climatique. Toutefois, les programmes de REDD devraient être conçus de façon à ne pas nuire aux populations locales et à l'environnement et, dans la mesure du possible, à améliorer les moyens de subsistance et l'environnement local. Par exemple, les activités de REDD peuvent favoriser la diversité biologique en protégeant et en reconstituant l'habitat naturel, et préserver ou améliorer les moyens de subsistance des communautés locales en leur garantissant des droits de propriété ou des droits d'usage coutumier des terres forestières et du bois et des produits connexes de la forêt.

Le Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone mettra à l'épreuve un certain nombre de solutions envisagées dans les stratégies de REDD. Le financement et la mise à l'épreuve de plusieurs solutions seront envisagés dans certains pays — par exemple, réformes macropolitiques et juridiques en matière de préservation et gestion des forêts et/ou des stratégies d'utilisation des terres, paiement des services de l'environnement, création de parcs et réserves et intensification de l'agriculture, entre autres.

Seuls les pays qui parviendront à des réductions d'émissions mesurables et vérifiables pourront bénéficier des primes ; toutefois dans certains cas, des primes pourront être versées à l'avance. Les réductions d'émissions feront l'objet d'une vérification indépendante.

L'association de ces deux mécanismes vise à créer un environnement favorable et à rassembler un ensemble de connaissances et d'expériences qui pourront accroître les flux financiers à destination des activités de REDD à moyen terme (5-10 ans).

Encadré 3.2 – L'Indonésie et le Fonds de partenariat : incitations positives à lutter contre les facteurs déterminants du déboisement

Quatre-vingt-cinq pour cent des émissions de l'Indonésie sont dues à des modifications de l'utilisation des terres, par exemple conversion de terres en plantations, aux incendies de forêts et à l'assèchement des marais pour des raisons de mise en valeur. Un mécanisme d'incitations aux activités de REDD agirait puissamment en faveur de la gestion durable des forêts et permettrait de faire face à une partie des coûts du changement. Toutefois, deux conditions devraient être remplies : 1) prendre en main les raisons fondamentales du déboisement, y compris les questions de gouvernance qui se posent dans le secteur forestier, de façon qu'un système crédible de fourniture de crédits de réduction des émissions de carbone forestier et une structure institutionnelle et incitative favorable puissent être mis en place ; 2) une réglementation internationale appropriée applicable aux changements climatiques après 2012 serait nécessaire pour mettre en place des systèmes d'incitations positives aux activités de REDD à grande échelle. Grâce à un système d'incitations positives aux activités de REDD, le Fonds de partenariat pourrait aider l'Indonésie à prendre en main la question des facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts. Selon des estimations récentes, le montant des CRE serait en mesure de rivaliser avec le produit de l'utilisation qui est actuellement faite des terres.

4. Les principes d'organisation du Fonds de partenariat

Capitalisation cible du Fonds de partenariat

Le montant minimum du Fonds de préparation est de 20 millions de dollars, des contributions d'au moins 5 millions de dollars par contributeur étant attendues de gouvernements et d'autres entités publiques et privées. Le Fonds de partenariat sera déclaré opérationnel dès que le Fonds de préparation aura atteint son montant minimum. Sa capitalisation cible a été fixée à 100 millions de dollars.

Le montant minimum du Fonds carbone est fixé à 40 millions de dollars ; son montant cible est de 200 millions de dollars. Des contributions d'au moins 5 millions de dollars par contributeur sont attendues de gouvernements et d'autres entités publiques et privées.

Principes

Le Fonds de partenariat repose sur plusieurs principes :

- Partenariat Sud-Nord

Le Fonds de partenariat sera une initiative de collaboration dans laquelle les pays en développement et les pays industrialisés seront appelés à jouer des rôles égaux dans la structure de gouvernance. Le partenariat résulte de la reconnaissance du fait que pour réduire de manière sensible et durable les émissions dues au déboisement et à la dégradation, une collaboration efficace s'impose entre les deux groupes de pays.

- Apprentissage par la pratique

Le Fonds de partenariat sera axé sur un système d'incitation prometteur mais non encore éprouvé en cours de négociation dans le cadre de la CCNUCC. Il vise à mettre à l'épreuve un certain nombre de moyens de réduire le déboisement et la dégradation, en fonction des situations nationales. Plusieurs modèles d'interventions pourront être utilisés à titre pilote, allant des réformes des politiques à des investissements sur le terrain. Plusieurs modèles d'incitations pourront être utilisés. De même, plusieurs techniques d'estimation des émissions passées et futures pourront être mises à l'épreuve. Ces différentes solutions reposent sur un principe commun, à savoir que les activités de REDD doivent se traduire par des avantages réels, quantifiables et à long terme, liés à l'atténuation du changement climatique.

- Intégration

Le Fonds de partenariat appuiera les activités qui sont pleinement compatibles avec l'ensemble des politiques et des mesures en vigueur dans le secteur forestier et qui s'intègrent à ces politiques et mesures. L'aide sera conçue et fournie dans un cadre qui devra être aligné sur les stratégies du

secteur forestier et agricole et à l'aide connexe des donateurs aux niveaux national et régional. Le Fonds de partenariat visera également à développer des synergies avec d'autres initiatives internationales pertinentes, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui envisagera de futurs mécanismes de financement pour appuyer la préservation et la gestion durable des forêts tropicales, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Au plan financier, le Fonds de partenariat complétera les ressources qui ont déjà été affectées à ces politiques et mesures. En raison de son système de paiements récurrents fondés sur les résultats, le marché du carbone devrait rendre plus viables les programmes entrepris à l'aide de sources classiques de financement. Le Fonds de partenariat respectera les politiques de sauvegarde applicables de la Banque mondiale et sera ouvert à toutes les parties prenantes et à tous les ayants droit du secteur forestier.

- **Souveraineté**

Le Fonds de partenariat respectera les décisions souveraines que les pays prendront au sujet des types de mécanismes et des stratégies qui seront mises à l'épreuve dans chaque pays pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts. Il est également essentiel que le Fonds de partenariat applique un principe de neutralité normative afin de lui éviter de préjuger de la prochaine réglementation applicable au changement climatique. Ce principe de neutralité normative devrait également permettre au Fonds de partenariat de faire face à l'évolution de l'interprétation des activités de REDD et du processus de la CCNUCC.

- **Approche nationale**

Le Fonds de partenariat aidera les pays intéressés à mettre en place un cadre national de comptabilisation et un scénario de référence pour les émissions dues au déboisement et à la dégradation. Une stratégie nationale de REDD s'impose pour atténuer le risque de « fuite d'émissions » au sein d'un pays. Cette approche nationale n'empêchera pas d'exécuter des programmes et projets infranationaux, mais ces derniers devraient être liés au scénario de référence pertinent et au cadre national de comptabilisation des émissions. La mise en place de ce lien sera une contribution importante du Fonds de partenariat.

- **Dépasser l'atténuation du changement climatique**

En s'intéressant aux facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation, le Fonds de partenariat devrait procurer des avantages qui dépassent l'atténuation du changement climatique, notamment la réduction de la pauvreté et la promotion de la biodiversité. Dans la mesure du possible, les activités de REDD seront planifiées de manière à renforcer ces avantages et la démonstration des améliorations qui en résulteront sera étayée par des documents. La préservation des écosystèmes forestiers renforcera également les capacités d'adaptation au changement climatique des écosystèmes et des communautés forestières.

5 . Les participants au Fonds de partenariat

Le Fonds de partenariat rassemblera les catégories de participants ci-après :

- Les pays qui mènent des activités de REDD, à savoir les pays des régions tropicales et subtropicales membres de l'Association internationale de développement et de la Banque mondiale, situés entre le 35^e parallèle de latitude nord et le 35^e parallèle de latitude sud ;
- Les donateurs, à savoir les gouvernements et les entités privées apportant la contribution financière minimum au Fonds de préparation ; et
- Les participants au Fonds carbone, à savoir les gouvernements et les entités privées apportant la contribution financière minimum au Fonds carbone.

Ces participants se réuniront pour élire un Comité des participants qui prendra les grandes décisions au nom du Fonds de partenariat.

En outre, des observateurs d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, des populations indigènes tributaires de la forêt, des habitants des forêts et du secteur privé ne contribuant pas aux fonds assisteront aux réunions du Fonds de partenariat.

Le Fonds de partenariat créera plusieurs groupes techniques consultatifs spéciaux constitués d'experts et chargés d'aviser les organes directeurs du Fonds de partenariat sur des questions spécifiques.

La Banque mondiale gèrera le Fonds de préparation et le Fonds carbone ; elle assurera également des services de secrétariat par l'intermédiaire d'une unité de gestion du Fonds.

6 . D i s c u s s i o n s e n t r e l e F o n d s d e p a r t e n a r i a t e t l a C C N U C C

Le Fonds de partenariat ne préjugera pas du résultat des négociations internationales sur l'opportunité et les modalités de l'inclusion d'activités de REDD dans la réglementation sur l'atténuation du changement climatique applicable après 2012. Par contre, il fournira à toutes les entités intéressées les informations et les connaissances pratiques recueillies grâce à la mise en œuvre pilote et méthodologique du Fonds de partenariat et à l'expérience acquise en matière de marché du carbone. Des consultations ont été conduites avec les Parties à la CCNUCC et avec le secrétariat de la CCNUCC ; ces consultations ont facilité la mise au point du Fonds de partenariat et encouragé la Banque mondiale à poursuivre le projet de Fonds de partenariat. Comme il a déjà été exposé, le Fonds de partenariat repose sur le principe de « neutralité normative » et a pour objectif de livrer une expérience « en grandeur réelle » des activités de REDD, dont les Parties à la CCNUCC souhaiteront peut-être s'inspirer lorsqu'elles examineront la question d'une réglementation applicable au changement climatique après 2012. Le Fonds de partenariat sollicitera les avis de la CCNUCC et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en fonction de l'évolution de leurs activités, et sera aligné sur les règles et modalités émergentes de la CCNUCC.



**FONDS DE PARTENARIAT POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE
FORESTIER**

Unité Financement des fonds carbone
Banque mondiale

1818 H Street NW
Washington, DC 20433, Etat-Unis d'Amérique HelpDesk@carbonfinance.org

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LA RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS DE CARBONE FORESTIER**

PRINTER : FSC-Logo#